

Date où la condition d'exonération cesse d'être satisfaite	Année	Mois	Jour
---	-------	------	------

1. Identification du cédant			
Personne physique			
Nom de famille		Prénom	
Adresse			Appartement
Ville	Province et pays (si autre que Canada)		Code postal
Organisme, personne morale, société de personnes, coopérative, association non constituée en personne morale ou fiducie			
Nom		No d'entreprise du Québec (NEQ) ou d'identification	
Adresse			Appartement
Ville	Province et pays (si autre que Canada)		Code postal
Nom, coordonnées et fonction des personnes autorisées à agir en son nom			
Nom et prénom des professionnels concernés dans le transfert de l'immeuble			
Nom et prénom du propriétaire apparent mentionné dans l'acte inscrit au registre foncier			

2. Identification du cessionnaire			
Personne physique			
Nom de famille		Prénom	
Adresse			Appartement
Ville	Province et pays (si autre que Canada)		Code postal
Organisme, personne morale, société de personnes, coopérative, association non constituée en personne morale ou fiducie			
Nom		No d'entreprise du Québec (NEQ) ou d'identification	
Adresse			Appartement
Ville	Province et pays (si autre que Canada)		Code postal
Nom, coordonnées et fonction des personnes autorisées à agir en son nom			
Nom et prénom des professionnels concernés dans le transfert de l'immeuble			
Nom et prénom du propriétaire apparent mentionné dans l'acte inscrit au registre foncier			

**Avis de divulgation du cessionnaire qui
ne satisfait plus aux conditions
d'exonération du droit sur mutation immobilière**

Identification de la propriété				
Adresse			Appartement	Code postal
Cadastre	Date du transfert		Année	Mois
				Jour

*Autres mentions exigées en vertu de l'article 9 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières	
Le montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble selon le cédant et le cessionnaire	\$
Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire	\$
Le cas échéant, la portion (montant) de cette base qui est visée au troisième alinéa de l'article 4	\$
Le montant du droit sur mutation immobilière	\$
Le cas échéant, l'un ou l'autre des articles 17 à 20 en vertu duquel, selon le cessionnaire, celui-ci est exonéré du paiement du droit sur mutation immobilière	\$
Autre mention	\$

* Section à remplir si ces mentions ont été omises dans l'acte constatant le transfert de l'immeuble

L'avis de divulgation devra être accompagné du ou des documents constatant la date où la condition d'exonération cesse d'être satisfaite.

Signature :

Date :

Nom en caractères d'imprimerie :

Faire parvenir le formulaire à l'adresse suivante :

**Direction des finances
Ville de Drummondville**

**415, rue Lindsay, CP 398
Drummondville (Québec) J2B 6W3**

Téléphone : (819) 478-6566